Mandres-les-Roses (94) : Issa, l'exhibitionniste du collège écroué avant une nouvelle expertise

09/03/2017 à 16h54

« Que comptiez-vous faire, Monsieur T., en attrapant une fille par l'épaule avec le sexe à la main ? » « Je voulais la violer et la tuer », répond-il posément au tribunal de Créteil. Il restera impassible à l'énoncé de son placement en détention, en attendant le jugement du 12 avril. Les juges refusent de se prononcer avant la nouvelle expertise psychiatrique. Issa T., 24 ans, est poursuivi pour tentative d'agression sexuelle sur une fillette de 11 ans le 2 mars – qui avait réussi à s'enfuir en courant –, et exhibition sexuelle le même jour puis lundi dernier devant le collège de Mandres-les-Roses, où il a été interpellé dans la foulée. Quatre victimes se sont constituées parties civiles.

Dans le box des prévenus, il ne cherche pas d'excuse. Il avance simplement qu'il fait « n'importe quoi » s'il ne prend pas ses médicaments. « Quel traitement ? », lui demande la présidente. Issa T. hésite : « Ça s'appelle orodispersible. » « Orodispersible veut dire qu'un comprimé se dissout dans la bouche », s'agace Sébastien Piffeteau, vice-procureur du parquet de Créteil. « Vous voyez, il est complètement à côté », se désole l'avocate d'Issa T., décrivant son client comme « un enfant de 12 ans dans un corps d'adulte ». L'ennui, c'est que l'expertise menée durant sa garde à vue exclut toute altération du discernement. Elle pointe seulement « un déficit intellectuel et éducatif majeur ».

Veste sombre, cheveux ras, Issa T. se frotte le visage à

chaque prise de parole, souvent inintelligible. Il écoute la présidente décliner son parcours : l'institut médico-éducatif, le centre médico-psychologique, et son emploi dans un Etablissement d'aide par le travail (Esat). Il n'a jamais découché du domicile familial de Savigny-le-Temple (Seine-et-Marne), lui qui assure pourtant « détester » ses parents : « Ils me forcent à faire la prière, le ramadan… Ils me laissent pas sortir dehors. » « Si vous n'arrivez pas à vous maîtriser, c'est concevable », avance la présidente.

Face à cette « grenade dégoupillée de violence » aux propos « plus qu'inquiétants », le vice-procureur a requis la mise sous écrou pour prévenir toute récidive. C'est aussi ce qu'espéraient deux pères de victimes, abasourdis dans la salle d'audience. Le prévenu a lui-même été clair : « Je veux aller en prison. » Il est exaucé, et fera donc l'objet d'une contre-expertise psychiatrique avant de connaître sa peine.

Le Parisien